

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Mer, Littoral et Ports, protection et mise en valeur des espaces maritimes et naturels

■ Séance du 22 Mars 2018

5467

■ Présentation du rapport d'activité 2016, CARENES SERVICES délégataire de service public en charge de l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe Rouge à Marseille

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016 ; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1^{er} janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 1/343/CC du 26 mars 2007 et convention de délégation de service public n° 07/064, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Carènes Services l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge. Ce contrat a pris effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette autorité qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération POR 1/343/CC du Conseil de Communauté 26 mars 2007 approuvant la convention de délégation de service public n° 07/064 du 24 mai 2007, relative à l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge ;
- Le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- La synthèse jointe en annexe.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2016 a été remis par la Société Carènes Services, titulaire de la convention de délégation de service public, relative à « l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge » à Marseille, n° 07/064.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2016, remis par la Société Carènes Services, titulaire du contrat de DSP n° 07/064 relatif à « l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge » à Marseille.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORÉ

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016, CARENES SERVICES DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE DE GRUTAGE ET DE CARÉNAGE DU PORT DE LA POINTE ROUGE À MARSEILLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1er janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 1/343/CC du 26 mars 2007 et convention de délégation de service public n° 07/064, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Carènes Services l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge. Ce contrat a pris effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette autorité qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2016.

**SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE METROPOLE
EXERCICE 2016**

CARENES SERVICES

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1^{er} janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération n° POR1/343/CC du 26 mars 2007 et convention de délégation de service public, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société Carènes Services, société anonyme ayant son siège social à Marseille (13008), au port de plaisance de la Pointe Rouge, l'exploitation du service de grutage et de carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge. De plus, la délégation de service public autorise le délégataire à effectuer des services complémentaires (révision des survies et des extincteurs par des entreprises agréées, révisions et réparations mécaniques, etc.). Le contrat a pris effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations, ci-après, présentent au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2016 et avec un éclairage rétrospectif sur neuf exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de grutage et de carénage effectué par le délégataire et activités complémentaires.

I. CONTENU DU RAPPORT

Le rapport remis par le délégataire contient de nombreuses informations qui permettent une analyse de l'activité déléguée pendant l'année 2016.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE

1/ Travaux d'investissements

De 2007 à 2016 le délégataire a réalisé 347 k€ d'investissements, 87 k€ étaient prévus pour toute la durée du contrat, soit un taux de réalisation quatre fois plus important que prévu.

Ce dépassement est dû :

- En 2011 : au coût des travaux réalisés pour la mise aux normes environnementales de l'aire de carénage pour un montant de 163 k€ hors taxes. Ce montant total a dépassé largement la projection prévue au contrat de 22 k€. Ces travaux de mise aux normes ont été subventionnés à 40% par l'Agence de l'eau et la Région.
- En 2014 : au reconditionnement du portique élévateur à bateaux, dont la capacité maximale de levage est de 30 tonnes. Il est l'outil de travail indispensable au délégataire pour assurer la mission qui lui a été confiée par la collectivité. En raison, de nombreuses pannes et des coûts d'entretien élevés pour réparer le portique élévateur à bateaux, le délégataire a investi dans le reconditionnement intégral de cet engin. Les composants hydrauliques, électriques et les tuyauteries rigides ont été remplacés pour un coût total de 51,5 k€.
- En 2015 : le délégataire a dû effectuer un complément sur le reconditionnement de la cabine, pour un montant de 13,9 k€.
- En 2016 : le délégataire a procédé à la réfection de l'enrobé au niveau de la darse s'élevant à 13,7 k€.

Le délégataire a acquis, cette même année, un ordinateur portable pour 0,7 k€, un nouveau logiciel de gestion comptable pour 1,6 k€ et du matériel pour l'élève à bateaux pour 2,2 k€. Donc, le montant total des investissements pour l'exercice s'élève à 18,2 k€.

2/ Travaux d'entretien

Les travaux d'entretien représentent 16,8 k€ en 2016 et concernent

- les factures des prestataires effectuant les contrôles annuels des équipements de levage présents sur l'aire de carénage et des équipements de sécurité incendie
- les factures relatives au changement de pièces (pressostat, flexible haute pression, porte injecteur, démarreur, alternateur) et à l'entretien du portique élévateur à bateaux.

En 2015, les travaux d'entretien s'étaient élevés à 12,4 k€.

III. COMPTE RENDU FINANCIER ET D'ACTIVITE

1/ Tarifs et fréquentation

1/1/ Tarifs

➤ Prestations : manutentions, calage et stationnement

Les tarifs de manutention, calage et stationnement appliqués par le délégataire ont été fixés initialement par le contrat et doivent être révisés annuellement selon une formule contractuelle (identique à celle utilisée pour la révision de la redevance versée au délégant).

Les tarifs des différentes prestations dépendent de la taille des bateaux.

Les tarifs concernant :

- La manutention: augmentation de 2 % en 2016 (comme en 2015)
- Le calage: augmentation de 2 %
- Le stationnement: augmentation de 2 %

Ces tarifs ne correspondent pas aux tarifs attendus c'est à dire calculés à partir de la formule de révision prévue par le contrat. Il existe un delta entre le tarif fixé et le tarif calculé.

Le délégataire explique l'impossibilité pour lui d'appliquer la formule de révision, car lorsqu'il prépare les tarifs de l'année N en fin d'année de l'année N-1, les valeurs des indices nécessaires à l'application de la formule ne sont pas encore parues sur les bases de données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Un avenant sera pris pour clarifier ces éléments.

➤ Main d'œuvre

Le contrat prévoyait un seul tarif pour la main d'œuvre.

Or de 2009 à 2014, le délégataire avait instauré deux tarifs afin de distinguer les travaux divers des travaux plus spécifiques.

Les tarifs concernant :

- Travaux divers (réparation intérieurs, bateau, pose équipements): 55,2 € TTC/heure en 2014 (46 € HT/heure)
- Travaux spécialisés (Electricité, électronique, peinture coque, stratification) : 66 € TTC/heure en 2014 (55 € HT/heure)

Depuis 2015, il n'existe plus qu'un seul tarif « main d'œuvre », soit 69,6 € TTC/heure (58 € HT/ heure) en 2016. Ce tarif a été augmenté de 1,75 % en 2016.

Comme pour les tarifs précédents, il existe un delta entre le tarif fixé par le délégataire et le tarif calculé avec la formule de révision. Le tarif fixé est supérieur au tarif calculé avec la formule de révision.

➤ Prestations : karcher, manutention pour démâtage, osmose et carénage

Dès le rapport de l'exercice 2013, des précisions avaient été apportées par le délégataire sur la tarification des opérations de karcher, manutention pour démâtage, de carénage et d'osmose.

Toutefois, les données communiquées ne permettent d'avoir une lisibilité sur les tarifs pratiqués en fonction des différentes tailles de bateaux. Des compléments d'information sont de nouveau attendus sur ce point.

Il est indiqué dans le rapport du délégataire, une augmentation des tarifs de 2 %, comme pour les autres tarifs.

➤ **Vente de marchandises**

Le délégataire dispose d'un catalogue des marchandises indiquant les tarifs.

Le catalogue comprend environ 150 pages et près de 3 000 articles référencés.

1/2/ Nombre d'opérations

D'après les indicateurs suivis, en 2016, l'activité a diminué par rapport à 2015 pour les prestations de manutention et de stationnement, mais a progressé pour les prestations de carénage et les autres travaux.

➤ **Prestations : manutentions, calage et stationnement**

A la suite des demandes effectuées les années précédentes, depuis 2013, le rapport du délégataire fournit des informations sur le nombre d'opérations pour les prestations de manutention et de stationnement.

Toutefois, aucune donnée n'est communiquée sur le nombre d'utilisateurs ou sur le type de bateaux ayant eu recours à ces prestations. Le délégataire précise qu'aucun détail par taille de bateau ne peut être extrait de son outil de gestion.

Nombre de prestations par exercice

Manutention :

- en 2014 : 1 828
- en 2015 : 1 901 soit + 4 %
- en 2016 : 1 868 soit -1,7 %

Stationnement :

- en 2014 : 2 781 jours
- en 2015 : 3 429 jours soit + 23,3 %
- en 2016 : 3 009 jours soit -12,2 %

➤ **Main d'œuvre (travaux)**

Des précisions sur les prestations se basant sur le tarif main d'œuvre ont été apportées dans un courrier transmis par le délégataire en 2014.

Le délégataire fait une estimation du nombre d'heures de main d'œuvre effectuées à partir des recettes et du tarif « main d'œuvre ». Cette méthode est appliquée depuis 2014 pour déterminer le nombre d'heures de main d'œuvre effectuées par le délégataire au cours de chaque exercice.

Nombre d'heures de main d'œuvre par exercice

<i>Nature des prestations</i>	Nombre d'heures		Evolution 2016/2015
	2015	2016	
Travaux divers / main d'œuvre	1 164	1 073	-7,84%
Stratification	1 009	1 363	35,09%
Peinture	669	505	-24,51%
Gratage -Sablage	112	263	135,64%
Electronique	11	0	-100,00%
Total	2 963	3 203	8,08%

Le nombre d'heures de « main d'œuvre » effectuées par le délégataire a augmenté de 8 % par rapport à 2015.

➤ **Prestations : osmose et carénage**

Dans le rapport relatif à l'exercice 2016, le délégataire a précisé le nombre de prestations de carénage et d'osmose.

Nombre de prestations par exercice

Carénage :

- en 2014 : 212
- en 2015 : 226 soit + 6,6 %
- en 2016 : 237 soit + 4,9 %

Osmose :

- en 2014 : 1 :
- en 2015 : 1
- en 2016 : 2

➤ **Ventes de marchandises**

Le délégataire ne précise pas le type et nombre de marchandises vendues.

Il explique dans un courrier du 31 mars 2015, son impossibilité de déterminer les quantités de marchandises vendues puisque son activité nécessite l'utilisation de plus de 3 000 références et que son logiciel comptabilise les ventes de marchandises en termes de recettes, et non en quantités.

Il n'est donc pas connu la part des marchandises vendues pour une prestation réalisée par le délégataire, ni la part des marchandises vendues en boutique pour une utilisation par l'utilisateur.

➤ **Prestations complémentaires désormais sous-traitées**

Carènes Services sous-traite certaines activités alors qu'elles faisaient partie initialement des prestations complémentaires prévues par le contrat de délégation de service public. Ces prestations sous-traitées concernent :

- Les révisions et réparations mécaniques
- Les travaux sur Inox
- Les travaux de réparation ou d'installation de voiles et gréement neufs
- Les travaux d'installation à bord de systèmes d'évacuation et d'instruments de navigation électronique.

Le rapport remis par le délégataire ne transmet aucune donnée sur ces activités de sous-traitance (nombre d'utilisateur, type de bateaux, montant par type d'activité).

En 2016, les travaux sous-traités se sont élevés à 23,5 k€ (contre 5,9 k€ en 2015, enregistrement dans un compte de charges).

D'année en année, le délégataire transmet des informations complémentaires sur son activité. Il est essentiel de poursuivre cette démarche afin d'avoir une bonne connaissance de l'activité déléguée.

2/ Economie de la délégation

2/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

2/1/1/ Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 781 k€ soit une augmentation des produits de 13 % par rapport à 2015. En 2015, il avait été constaté une augmentation des produits de 9,3 % des produits, qui s'élevaient à 691 k€.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2016, le chiffre d'affaires est de 767 k€ et progresse de 12 % par rapport à l'année 2015, année au cours de laquelle, le chiffre d'affaires avait progressé de 9,2 % et représentait 685 k€. Depuis 2008, le taux de variation du chiffre d'affaires n'a pas eu une progression régulière : 2009 : 0,4 % ; 2010 : - 5,2 % ; 2011 : 1,6 % ; 2012 : + 8,4 % ; 2013 : -5 % ; 2014 :- 4,5 %

Composition du chiffre d'affaires (en % sur le total du chiffre d'affaires)

- Manutentions : représentent 25,1 % du chiffre d'affaires
- Main d'œuvre (travaux chantier): représentent 24,2 %
- Ventes de marchandises : 17 %
- Stationnement : 14,7 %
- Forfait carénage : 12,7 %
- Karcher : 4,4 %
- Forfait osmose : 1,9 %

Le chiffre d'affaires a progressé de 12 %, en 2016, car tous les postes de recettes ont augmenté :

- Manutentions : 192 k€, soit + 8,4 % (2015 : 177 k€). Le délégataire a précisé que les recettes des manutentions intègrent les recettes liées aux prestations de calage. La part respective des recettes de chacune des prestations n'est pas indiquée.
L'augmentation de ces recettes est en grande partie issue de l'augmentation tarifaire de 2 %. Les recettes sont en hausse malgré une diminution de l'activité en 2016 de 1,7 %. Effectivement, on peut constater une diminution du nombre de manutentions, toutefois, les bateaux concernés par ces prestations ont pu générer des recettes plus importantes dans le cas où leurs dimensions étaient plus élevées. Les tarifs étant directement liés à la longueur des bateaux.
Comme cela a été mentionné au paragraphe III/1/2/ nombre d'opérations, le délégataire ne transmet pas de données sur l'activité en fonction des dimensions des bateaux.
- Main d'œuvre (travaux chantier) : 185 k€, soit + 10 % par rapport à 2015 (168 k€). Cette augmentation de recettes provient de l'augmentation du tarif main d'œuvre (cf paragraphe 1/1 tarifs) et d'une activité plus importante qu'en 2015. En 2016, il y a eu une augmentation de 8% du nombre d'heures de main d'œuvre, soit 3 203 heures contre 2 963 heures en 2015 (cf paragraphe 1/2/ nombre d'opérations).
- Ventes de marchandises : 130 k€, soit un accroissement de 9,8 % des recettes par rapport à 2015 (119 k€).
Une partie des marchandises vendues (pourcentage non transmis) est intégrée dans les prestations dites « travaux chantier » réalisées par le délégataire. Ces prestations ayant été plus nombreuses, les recettes liées aux marchandises vendues sont également plus élevées.
Stationnement : 112 k€, soit + 17,7 % par rapport à 2015 (95 k€). L'augmentation de ces recettes est en grande partie issue de l'augmentation tarifaire de 2 %.
Les recettes sont en hausse malgré une diminution de l'activité en 2016 de 12 %.
Les commentaires sont identiques au poste de recette « manutentions »
- Forfait carénage : 97 k€, soit + 21 % (2015 : 80 k€). L'augmentation de ces recettes suit la progression du nombre de prestations carénage indiqué par le délégataire. En 2016, 237 prestations ont été réalisées contre 226 en 2015, soit + 4,9 %.
- Forfait osmose : 14 k€, soit + 44 % par rapport à 2015 (10 k€). En 2016, 2 bateaux ont fait l'objet de cette prestation contre 1 seul en 2015.

D'après le rapport annuel remis par le délégataire, la gestion commerciale est produite à l'aide d'un logiciel dédié. Cependant, il est difficile de relier les données de l'exploitation communiquées, (paragraphe 1/ tarifs et fréquentation) avec le montant des recettes. Cet outil de gestion ne permet pas au délégataire de fournir le montant des recettes correspondant à un nombre de prestations et ceci par catégorie de bateaux (catégorie se basant sur leurs dimensions). Les tarifs de chaque prestation étant directement liés à la taille des bateaux.

Par ailleurs, le délégataire a communiqué le catalogue des marchandises et leur tarif. Cependant, le délégataire ne précise pas le type et le nombre de marchandises vendues, dont une part intègre les différentes prestations que le délégataire peut effectuer tout au long de l'année. Il est donc difficile d'apprécier le montant des recettes liées à la vente de marchandises.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (transferts de charges, produits exceptionnels) représentent 13,2 k€ (2015 : 6,3 k€).

Le total des produits de l'exercice 2016 représente 781 k€, il est supérieur de 15,5 % à celui de l'exercice 2008. En 2008, le total des produits s'élevait à 676,2 k€.

2/1/2 Charges

En 2016, les charges de la délégation représentent 746 k€ et ont augmenté de 10,5 % par rapport à l'exercice précédent. En 2015, les charges avaient augmenté de 2,2 %, et s'élevaient à 675 k€.

Le délégataire ne tient pas de comptabilité analytique. Le montant des charges d'un exercice est donc le résultat de plusieurs calculs. Le délégataire distingue des charges dites « directes » et d'autres dites « indirectes ». Le montant des charges dites « indirectes » est calculé à partir d'une clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires de la DSP par rapport au chiffre d'affaires total de la Société Carènes Services. En 2016, cette clé de répartition est de 62,6% alors qu'en 2015, cette clé était de 57,4 %. D'autres charges sont affectées directement à la DSP.

Composition des charges (en % du total des charges) :

- Charges de personnel : représentent 56,0 % sur le total des charges
- Coût d'achat des marchandises vendues : 16,1 %
- Redevance versée au délégant : 7,3 %
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication, frais de déplacement) : 7,1 %
- Achats (carburants, eau, électricité) : représentent 5,4 %
- Charges d'entretien des installations: représentent 2,3 %
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations) : représentent 5,8 %

A l'exception du poste « redevance versée au délégant », tous les postes de charge ont augmenté :

- Charges de personnel : 417 k€, soit + 7 % par rapport à 2015 (390 k€). Une légère augmentation du nombre d'ETP est constatée en 2016, soit 8,20 contre 8,0 en 2015. Par ailleurs, le délégataire a recruté également en 2016, 2 apprentis (non comptabilisés dans les 8,2 ETP).
- Coût d'achat des marchandises vendues: 120 k€, soit + 18,8% (2015 : 101 k€). Cette augmentation est cohérente avec l'augmentation de l'activité.
- Services extérieurs : 53 k€ soit + 30,1 % (2015 : 40,7 k€). Les postes d'assurances, de frais de déplacement et de formation du personnel ont augmenté en 2016.
- Achats (carburants, eau, électricité) : 40,2 k€, soit + 58 % par rapport à 2015 (25,4 k€). Ce poste intègre les charges liées aux activités de sous-traitance et en 2016, ce poste a augmenté à hauteur de 23 k€.
- Charges d'entretien des installations : 16,8 k€, soit + 35,8 % (2015 : 12,4 k€). cf paragraphe II. Compte rendu technique.

Deux postes de charges ont connu une diminution.

- Redevance versée au délégant : 54,5 k€, soit - 5,2 % par rapport à 2015 (57,5 k€). La redevance fixe versée en 2016 a diminué en raison de la diminution des valeurs des index de révision (cf paragraphe 3/ relations financières avec le délégant).
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations): 43,4 k€, soit - 8,5 % (2015 : 47,4 k€). Diminution des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions pour risques et charges.

Le montant des charges de personnel n'est pas calculé en fonction de la clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires. Les charges de personnel de la Société Carènes Services sont imputées à 66,8 % à la DSP en 2016. En 2015, cette proportion était de 68,6 %. Cette imputation dépend du nombre d'ETP affecté au réel à l'activité DSP (cf paragraphe 4/ effectif).

Les charges de personnel sont les charges qui pèsent le plus sur l'activité DSP.

Le total des charges, soit 746 k€, a augmenté de 14,2 % par rapport à l'exercice 2008, exercice pour lequel le total s'élevait à 653 k€.

2/1/3/ Résultat de l'exercice

Depuis le début de la DSP, l'activité de Carènes Services alterne des résultats bénéficiaires et déficitaires.

Pour mémoire, les résultats des différents exercices :

2015 : 16,8 k€ ; 2014 : - 27,8 k€ ; 2013 : - 19,1 k€, 2012 : -12,4 k€, 2011 : + 553 € , 2010 : - 2 400 €, 2009 : +39 k€ ; 2008 : + 23 k€.

En 2016, malgré une augmentation des charges de 11 %, l'importante progression des produits de 13 %, générée par l'augmentation du chiffre d'affaires (+ 12 %), a engendré un résultat bénéficiaire de 35 k€.

Concernant la capacité d'autofinancement de Carènes Services, elle est positive soit + 56,6 k€ en 2016. Elle était de 42,3 k€ en 2015.

2/1/4/ Comparaison aux données prévisionnelles présentes au contrat

L'annexe 2 du contrat présente un compte d'exploitation prévisionnel pour chaque exercice du contrat. Le paragraphe ci-dessous présente les données de l'exercice 2016.

- *Comparaison des recettes*

En € HT	2016		
	Prévisionnel contrat	Réalisé	Ecart réalisé / contrat
Prestations			
Manutentions (+ calage)	184 446	192 443	4,3%
Stationnement	127 795	112 864	-11,7%
Main d'œuvre (travaux chantier)	197 621	219 596	11,1%
Forfait carénage	72 461	97 693	34,8%
Forfait osmose	28 984	14 436	-50,2%
Ventes de marchandises	324 205	130 843	-59,6%
Activités annexes	0	0	
Total chiffre d'affaires	935 512	767 875	-17,9%

Pour l'exercice 2016, le chiffre d'affaires réalisé de 767 k€ ne correspond pas à celui prévu au contrat, soit 935 k€, (situation similaire aux exercices précédents). Le chiffre d'affaires est inférieur de 17,9 % au prévisionnel de l'exercice 2016.

Les recettes liées aux prestations « manutentions », « main d'œuvre » et « forfait carénage » ont toutefois nettement dépassé les objectifs fixés dans le compte d'exploitation prévisionnel.

En € HT	2016		
	Prévisionnel contrat	Réalisé	Ecart réalisé / contrat
Prestations			
Total chiffre d'affaires	935 512	767 875	-17,9%
Autres produits	0	13 244	
TOTAL PRODUITS	935 512	781 119	-16,5%

On constate également un écart de 16,5% entre le total des produits mentionné dans le compte d'exploitation prévisionnel et le total des produits réalisés de l'année 2016, soit 781 k€.

- *Comparaison des charges et du résultat net*

Le montant des charges de l'exercice s'élève à 746 k€ or le compte d'exploitation prévoyait 914 k€ de charges en 2016, soit un écart de 18,4 %.

Le montant de la plupart des charges de l'exercice (coût d'achat des marchandises, autres achats, services extérieurs, impôts et taxes) est inférieur de 30 à 60 % au montant prévu par le contrat.

Par contre, le montant des charges de personnel de 417 k€ est plus élevé de 11 % au montant prévu par le contrat, soit 376 k€.

Le montant de la redevance versée à la collectivité, de 54,5 k€, est inférieur de 15,6 % au montant prévu par le contrat (64,6 k€).

En € HT	2016		
	Prévisionnel contrat	Réalisé	Ecart réalisé / contrat
TOTAL PRODUITS	935 512	781 119	-16,5%
TOTAL CHARGES	914 301	746 029	-18,4%
RESULTAT NET	21 211	35 090	65,4%

En 2016, le contrat prévoyait une activité bénéficiaire à hauteur de 21,2 k€. L'activité en 2016 est bénéficiaire de 35 k€ et ce bénéfice est supérieur aux objectifs fixés par le contrat.

2/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir d'un bilan comptable, un bilan fonctionnel peut être réalisé permettant ainsi l'analyse de l'équilibre financier d'une structure.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

A la suite des demandes récurrentes de la collectivité depuis le début du contrat, le bilan comptable relatif à l'activité de délégation a été réalisé et communiqué par le délégataire. Les données relatives à l'exercice 2012 ont été communiquées en fin d'année 2013 par courrier. Les données des exercices suivants ont été intégrées au rapport annuel remis par le délégataire.

2/2/1 Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Depuis 2012, le FRNG est négatif, et ce, à hauteur de 66,5 k€. Cependant, il a été réduit de 26 % par rapport à 2015, année pour laquelle il s'élevait à - 90 k€ et ceci grâce à l'augmentation des ressources propres.

Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis 2012, le délégataire n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

Les ressources propres sont constituées des capitaux propres et des amortissements de l'actif immobilisé. Les capitaux propres ont augmenté de 50 % en 2016 (2015 : 62,7 k€), car ils intègrent le bénéfice de l'exercice 2016 de 35 k€. Les capitaux propres s'élèvent désormais à 93 k€. Le montant

des ressources propres s'élève à 328 k€ en 2016 (2015 : 271 k€). Les dettes financières stables s'élèvent à 36 k€ au 31/12/2016, soit - 29% par rapport à 2015 (51 k€). Un prêt de 75 k€, d'une durée de 5 ans, a été contracté en 2014 pour financer les investissements réalisés durant l'exercice 2014 (cf paragraphe II. Compte rendu technique). Le montant total des ressources durables est de 364 k€ en 2016.

L'augmentation des ressources durables de 13 % par rapport à 2015 (322 k€), n'a pu compenser l'augmentation des emplois durables représentés par l'actif immobilisé, par conséquent le FRNG est toujours négatif en 2016.

Concernant l'actif immobilisé, en 2016, l'actif brut de la DSP atteint 431,2 k€, soit + 18,2 k€ par rapport à 2015 (413 k€). L'actif immobilisé comprend les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2016.

En 2016, il est ajouté notamment à l'actif brut immobilisé, le montant des travaux de réfection de l'enrobé au niveau de la darse, soit 13,7 k€, et celui d'un matériel équipant l'élévateur à bateaux de 2,2 k€.

Au 31/12/2016, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 201 k€.

La distinction des biens de retour et biens de reprise est transmise chaque année dans le rapport annuel du délégataire. Cette ventilation des biens est essentielle car des biens indispensables au fonctionnement de la DSP, qui ont été acquis en cours de contrat, font également partie des biens de retour.

Des actifs immobilisés d'un montant important ont été acquis récemment, il s'agit notamment des travaux de mise aux normes environnementales achevés en 2011 et du reconditionnement du portique élévateur effectué 2014. Ces biens ne seront pas totalement amortis à la fin du contrat, courant 2021.

Toutefois, l'article 23 du contrat de délégation de service public intitulé « Remise des installations à l'expiration de la délégation » précise : « A l'expiration de la délégation, le délégataire est tenu de remettre **gratuitement** à la collectivité tous les biens et équipements (**biens de retour**) qui font partie intégrante de la délégation, y compris ceux, qui répondant à cette définition, **ont été acquis ou construits par le délégataire** ». L'article 4 du contrat précise quant à lui, « Les surfaces, installations et équipements mis à disposition », comprenant les quais, les ouvrages et terre-pleins du périmètre ainsi que l'engin de levage d'une capacité maximale de 30 tonnes. Par conséquent, les biens de retour, même non amortis en fin de contrat, seront remis gratuitement au délégant.

2/2/2 Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2016, le montant du BFR est de - 46,2 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme. En d'autres termes, l'entreprise doit plus aux tiers « fournisseurs » que ce que les tiers « clients » lui doivent. Cette pratique courante étant menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

En 2015, la situation était similaire, le BFR était négatif à hauteur de 18,3 k€.

En 2016, l'excédent de ressources généré par le cycle d'exploitation permet de financer en partie les emplois durables, cependant les emplois durables doivent être financés par des ressources durables.

2/2/3 Trésorerie

La trésorerie pour l'exercice 2016 s'élève à - 20,3 k€ et correspond au montant des concours bancaires car le montant des disponibilités est nul.

Le FRNG étant nettement négatif, les ressources durables ne couvrent pas les emplois stables. Cette situation est légèrement compensée par un BFR négatif. Cependant, son montant est insuffisant pour rétablir l'équilibre et rendre la trésorerie positive.

Par conséquent, le solde net de trésorerie est négatif à hauteur de 20,3 k€.

Toutefois, par rapport à l'exercice précédent, ce solde net de trésorerie a été réduit de 71 %, il s'élevait à - 71,8 k€.

L'équilibre financier de la DSP est fragile.

3/ Relations financières avec le délégant

La redevance due au délégant par Carènes Services s'est élevée en 2016 à 54,5 k€ (57,5 k€ en 2015) dont 53,1 k€ correspondent à la part fixe et 1,4 k€ à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 (0,21 % du chiffre d'affaires annuel HT reversés au délégant).

Pour chaque exercice, le montant de la part fixe à verser au délégant se calcule suivant une formule de révision prévue au contrat. Cette révision s'effectue à l'aide d'index dont les valeurs sont publiées chaque année par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

La redevance fixe versée en 2016 a diminué de 5,4 % par rapport à 2015 (56,1 €), en raison de la diminution des valeurs des index de révision.

La redevance totale versée au délégant représente 7,3 % du total des charges (8,5 % en 2015) et représente seulement 7,1 % du chiffre d'affaires de l'activité DSP (8,4 % en 2015).

4/ Effectif

En 2016, l'effectif rattaché à la DSP est constitué de 16 personnes, comprenant 10 permanents (CDI) et 6 précaires, soit 6 contrats à durée déterminée. Deux personnes en contrat d'apprentissage complètent l'équipe de Carènes Services.

L'effectif a légèrement augmenté par rapport à 2015, car le délégataire a employé plus de personnes en CDD. En 2015, 15 personnes étaient rattachées à la DSP, 10 permanents et 5 précaires (4 saisonniers et 1 stagiaire).

Toutefois, sur les 10 permanents, 6 ne sont affectés que partiellement à la DSP.

L'effectif est composé :

Chef grutier : 1 ETP

Grutier : 1 ETP

Peintre : 1 ETP

Stratifieur : 1 ETP

Cariste : 0,2 ETP

Cariste (en CDD) : 0,2 ETP

Directeur commercial : 0,5 ETP

Directeur Général : 0,7 ETP

Gestionnaire comptable : 0,7 ETP

Responsable des achats : 0,7 ETP

Secrétaire : 0,7

Saisonniers : 0,5 (5 personnes en CDD)

Depuis 2013, le pourcentage d'affectation du salarié s'occupant de la gestion et de la comptabilité a été augmenté de 50 % à 70 %.

En 2016, un deuxième cariste (en CDD) a été rattaché à 0,2 ETP à l'effectif de la DSP.

Au total ce sont 8,2 équivalents temps plein (ETP) qui sont affectés à la DSP, alors qu'en 2015, on comptait 8,0 ETP.

Entre 2010 et 2012, le taux d'emploi avait diminué : en 2010 : 9,0 ETP, en 2011 : 8,03 ETP, en 2012 : 7,85 ETP. Il avait augmenté à nouveau en 2013, soit 8,29 ETP, et en 2014 avec 8,33 ETP.

Même si en 2016, le nombre d'ETP ne rejoint pas celui de l'exercice 2010, les charges de personnel représentent chaque année plus de 50% des charges de la DSP.

IV. QUALITE DE SERVICE

Le délégataire fournit peu d'éléments permettant d'apprécier la qualité du service. Toutefois, les retours d'usagers auprès de la capitainerie sont positifs concernant la qualité des prestations.

Carènes Services a créé un site Internet permettant aux clients d'y retrouver la présentation de toutes les prestations proposées par Carènes Services, des explications techniques et des témoignages de clients ; 3 personnes témoignent de leur satisfaction.

V. CONCLUSION GENERALE SUR LA VIE DU SERVICE DURANT L'EXERCICE 2016

Depuis cinq exercices, le délégataire transmet davantage de documents utiles à l'analyse de l'activité de la DSP, notamment le bilan comptable et des données relatives aux prestations (nombre de stationnement, nombre de carénage...). Ces documents et renseignements étaient demandés depuis le début du contrat de DSP.

Toutefois, des informations complémentaires sont toujours attendues, dans l'objectif d'acquérir une meilleure connaissance de l'activité déléguée de carénage et de grutage du port de la Pointe-Rouge.

Sur le plan de l'exploitation, la qualité des prestations fournies aux usagers est satisfaisante. L'effectif de la DSP est assez stable, il s'élève à 8,2 ETP en 2016 contre 8 en 2015, un cariste supplémentaire a été recruté. L'effectif comprend 10 permanents et 6 précaires (5 saisonniers et 1 cariste en CDD).

Sur le plan financier, les comptes de la DSP sont bénéficiaires depuis 2 ans, même si son équilibre financier de long terme reste fragile. En 2016, l'importante progression du chiffre d'affaires de 12% a limité l'impact de l'augmentation des charges de 11%. Par conséquent, comme en 2015, le résultat de l'exercice 2016 est bénéficiaire à hauteur 35 k€ (16,8 k€ en 2015).

Carènes Services n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

En 2016, le délégataire a recours aux concours bancaires pour financer les besoins du cycle de long terme. Le solde net de trésorerie est donc négatif et s'élève à 20,3 k€.

L'état des immobilisations reste satisfaisant du fait de la réalisation d'un entretien courant des installations.